Bonsoir,  
  
Un communiqué de presse du ministère de la santé est paru à propos des primes Ségur.

On y lit que "Ces primes ont vocation à être transformées lors des prochaines lois financières en complément de traitement indiciaire afin de pouvoir être prises en compte dans le calcul de la retraite, avec un effet rétroactif au 1er avril 2022."  
  
Lire ici le communiqué : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/revalorisation-des-metiers-de-l-accompagnement-social-et-medico-social>